

SIDI-BEL-ABBES

8 personnes arrêtées dans le cadre de la lutte antiterroriste

Huit personnes âgées entre 20 et 26 ans ont été arrêtées par la Gendarmerie nationale de Marhoum (Sidi-Bel-Abbès) et devaient être présentées hier devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi-Bel-Abbès. Elles sont accusées d'appartenance à des réseaux

de soutien au terrorisme. L'opération de contrôle de personnes suspectes a été déclenchée mercredi dernier par les services de gendarmerie et se poursuit jusqu'à l'heure actuelle. Pour rappel, la localité de Marhoum est située dans une région très boisée au sud de la wilaya de

Sidi-Bel-Abbès et quelque 21 terroristes, selon deux repentis qui ont intervenu sur les ondes de la radio locale il y a près d'un mois dans le cadre de la lutte contre le terrorisme menée par l'ANP, seraient encore dispersés dans cette zone.

A. M.

LES AUTORITES LOCALES REFUSENT DE S'ATTAQUER AUX CONSTRUCTIONS ILLICITES

L'APW de Boumerdès exige l'application immédiate de la loi

"La lutte contre la construction illicite par l'application immédiate des lois en cours." C'est le premier commandement des 13 recommandations décidées par l'APW de Boumerdès lors de sa première session de 2007 consacrée à la situation des villes de cette wilaya. Avant de pondre ces recommandations, cette auguste assemblée a fait un constat amer sur l'état déplorable dans lequel se débattent les villes ou plus exactement les agglomérations de la wilaya de l'ex-Rocher noir.

Le rapport de la commission des équipements et de l'aménagement du territoire a été adopté à l'unanimité des présents lors de la rencontre qui s'est déroulée hier. Le phénomène des constructions illicites a, en effet, dépassé les limites de l'admissible dans la wilaya de Boumerdès. L'autorité de l'Etat est quotidiennement outragée. N'a-t-on pas vu des quidams s'emparer à Bordj-Menaïel d'une parcelle de terrain réservée par la commune à un projet de logements collectifs afin d'ériger dans l'impunité une villa ?

A Boudouaou-El-Bahri, le P/APC a été insulté et menacé par une meute recrutée par un piller de sable qui construit une villa sur des terres domaniales. La scène s'est déroulée en présence des gendarmes réquisitionnés pour apporter assistance. La bâtisse n'a pas été démolie et le concerné, acquitté par la justice, poursuit dans l'impunité son œuvre. Aux Issers, les proches du P/APC se sont appropriés un immense terrain des Domaines pour en vendre une partie et construire leurs propres habitations. Dans une commune de l'est de la wilaya, un P/APC rackette les constructeurs illicites à raison de 150 000 DA chacun pour ne pas leur envoyer des mises en demeure. Les services de sécurité sont au courant mais ne disposent pas de preuves ou de témoignages pour déferer cet élu devant la justice.

A moins de 300 mètres du siège de la wilaya, un investisseur, non content d'avoir bénéficié d'un terrain pour ériger un hôtel, s'est emparé, par la suite, d'une parcelle de plusieurs centaines de mètres carrés qui servait de parking aux riverains. La liste des dépassements est très longue. Des élus locaux et des responsables de l'administration sont impliqués directement.

Le phénomène s'est accéléré depuis 2001, mais singulièrement après le séisme de 2003. Actuellement, ces constructions se comptent par

centaines. D'après les chiffres que nous a communiqués le DUC de Boumerdès, 1 027 procès-verbaux ont été dressés en 2005 et 523 en 2006. Seules 63 bâtisses ont été démolies en 2005 et 50 autres en 2006. Toujours selon des sources de la DUC de Boumerdès, c'est la commune de Chabet-El-Ameur qui bat tous les records en la matière. Par ailleurs, aucune des 32 communes n'échappe à ces détournements du foncier de l'Etat et aux viols multiples et caractéristiques des lois sur l'urbanisme, mais également celles relatives à la protection du littoral et de l'environnement. Il y a quelques mois, le wali de Boumerdès déclarait à l'intention des chefs de daïra et des P/APC : "Celui qui ne démolit pas les constructions illicites est complice."

Malheureusement, cette mise en garde n'a produit aucun effet. Bien au contraire, alors que la loi 04/05 sur l'urbanisme facilite dans une large mesure la tâche aux autorités locales, chaque responsable s'est muré dans le silence. Les institutions en charge de l'application de cette loi sur l'urbanisme, les 32 communes, les 9 daïras, la wilaya, la police, la gendarmerie, la justice et les services de l'urbanisme se rejettent la responsabilité. "Ils nous ont enlevé les distributions des logements et ils nous envoient pour démolir. Par ailleurs, les services de sécurité refusent

de nous aider. Ils craignent des émeutes", disent certains P/APC au sujet des services de sécurité. "Notre rôle est de protéger les services communaux qui procèdent aux démolitions. Il ne nous revient pas de détruire", rétorquent policiers et gendarmes.

Les services de l'urbanisme se contentent de compter les bâtiments construits illégalement, les chefs de daïra se comportent comme si ce phénomène n'existant pas.

En clair, personne ne veut se mouiller pour ne pas passer pour le mauvais, le méchant.

C'est la fuite devant les responsabilités. Enfin, le populisme dans toute sa laideur destructrice des valeurs républicaines règne en maître. Précisément à cause du populisme, la violation de la loi est devenue dans la wilaya de Boumerdès une mesure sociale. Ainsi, les trottoirs, espaces publics libres, réservés à tous pour une libre circulation piétonnière, sont squattés puis transformés en terrains à bâtir par des vendeurs qui, comble de dépassements, ne disposent même pas de registre du commerce. Les piétons de la wilaya de Boumerdès sont interdits de trottoirs parce que leurs agglomérations n'en possèdent plus. Ce ne serait pas les visiteurs de la ville de Bordj-Menaïel qui nous démentiront. Ce qui se passe dans cette ville, si tant est que cette appellation s'applique, est scandaleux.

La sortie de l'APW de Boumerdès, certes venue avec retard, n'est toutefois pas inopportune. Encore faudrait-il que cette Assemblée populaire fasse preuve de persévérance dans cette démarche d'autant plus que, selon le code de wilaya, toute délibération approuvée est obligatoirement exécutoire par la wilaya.

Dans le cas contraire, cette sortie ne serait qu'un souhait sans lendemain qui discréditerait davantage cette institution populaire. Comme, par ailleurs, la société et le mouvement associatif sont de leur côté interpellés pour apporter leur contribution notamment en se constituant partie civile devant les chambres civiles contre les instances (wilaya, daïras, APC et services de sécurité) qui refusent d'appliquer ou de faire appliquer les lois et règlements du pays en matière d'urbanisme, de protection de l'environnement et du littoral ou d'autres lois de la République. L'idéal serait de casser des tabous, de créer des précédents et de constituer une jurisprudence poussant la justice à faire des injonctions aux dirigeants afin que ces derniers soient contraints d'assumer pleinement leurs responsabilités. L'Etat de droit se construit par des batailles politiques pacifiques, mais surtout par des recours à des juridictions.

Abachi L.

OULD-ABBES A TIZI-OUZOU

Pour réactiver le fameux programme des 100 locaux

Le fameux programme des 100 locaux par commune, vieux de plus de trois ans et qui vient tout juste d'être confié à la réalisation, semble être la motivation essentielle du déplacement de Djamel-Ould-Abbès, ministre de l'Emploi et de la Solidarité nationale à Tizi-Ouzou. Remontant à octobre 2003, ce programme, qui porte sur 6 700 locaux pour les 67 communes de la wilaya, aurait été retardé officiellement par insuffisance foncière et de moyens de réalisation, il n'a démarré qu'en avril 2006. On s'attend à ce qu'une bonne partie, voire la totalité des 5 400 locaux actuellement confiés aux entreprises de réalisation, sera livré à la fin de l'année en cours. Ces 6 700 locaux qui se traduisent par 165 projets de 40 à 270 locaux, suivant les communes et les besoins, ont pour premier effet l'engagement de 99 bureaux d'études et 120 entreprises, selon le DLEP qui évalue l'autorisation de programme à 4 milliards 410 millions de dinars, soit l'équivalent, d'après ses dires, du programme de l'hydraulique ou des logements sociaux. Ould-Abbès a félicité l'actuel

wali pour les efforts qu'il a déployés afin de lancer ce vaste programme alloué à la wilaya de Tizi-ouzu sur les 154 000 prévus au niveau national. Pour un coût de 60 milliards de dinars, selon le ministre. Ce dernier a, par ailleurs, tenté d'expliquer le retard enregistré par le programme par l'élaboration tardive du décret en 2004 et par les diverses améliorations sur les plans du coût au mètre carré, passant de 14 000 DA à 17 000 DA, de la surface autorisée, passant de 40 m² maximum à 80 m² extensible, de la procédure qui demandait deux ans ramenée à trois mois grâce à l'institution des commissions de wilaya présidées par les walis qui traitent les dossiers et financent les projets.

"Nous avons souffert avec les banques", a dit le ministre, précisant qu'il n'est plus nécessaire de transiter par l'Ansej, Agem et la Cnac pour le financement des projets.

"Au-delà des emplois générés à travers les 99 bureaux d'études et les 120 entreprises engagés dans la réalisation, les 6 700 locaux se traduiront par la création de 13 400 emplois", selon l'es-

timulation du ministre, qui promet, par ailleurs, un nouveau quota de locaux aussitôt que la wilaya aura achevé son programme en cours. Subsidiellement, le ministre a inspecté la pépinière des PME/PMI qui a mis beaucoup de temps à démarrer dans l'enceinte de l'ancienne unité centrale des Galeries algériennes en plein centre du chef-lieu de wilaya, la pouponnière de 54 enfants abandonnés à Boukhalifa, dans la pépinière nord-ouest de Tizi-Ouzou et les installations sociales implantées sur le même site, notamment le centre d'accueil pour personnes âgées, doté, à cette occasion, d'une mini-ambulance devant servir y compris la pouponnière et l'école des sourds-muets confrontés jusque-là à des difficultés en matière d'évacuation des malades vers les unités sanitaires du chef-lieu de wilaya.

Le site isolé, assez éloigné de Tizi-Ouzou, recevra prochainement le premier centre d'accueil de retardés mentaux, le deuxième du genre au niveau national sera édifié à Biskra, promet le ministre. Signalons qu'au niveau de la pouponnière, 34 sur 54 enfants aban-

donnés ont été placés, 14 repris par leurs mères biologiques, le reste serait éligible au placement d'après les explications fournies au ministre. 21 000 enfants semblables sont recensés au niveau national parmi lesquels 12 000 sont placés d'après Ould-Abbès.

Les enfants présents, parés pour la circonstance, ne bénéficient pas des mêmes soins en temps ordinaire en raison, entre autres, d'un manque d'effectif : une éducatrice pour sept enfants et parfois le double, selon les indications de certaines employées qui évoquent d'autres raisons que nous préférons taire par manque de preuves.

Certaines d'entre elles sont payées à 3 000 DA, d'autres à 6 800 DA, mais au moins sept d'entre elles ne sont pas payées depuis deux ans, selon leurs dires. Contrairement au centre d'accueil des personnes âgées dont l'aménagement agréable reste à compléter, la pouponnière est totalement dépourvue de verdure, les enfants ne sortent jamais des locaux plutôt mornes, manquant de gaieté et d'objets susceptibles d'amuser et d'éduquer le regard des pensionnaires.

B. T.

ANNABA/PERSONNES HANDICAPEES

760 cartes distribuées en 2006

790 cartes de handicapé ont été distribuées en 2006 au niveau de la wilaya de Annaba, portant ainsi le nombre total des bénéficiaires à 15 993. Elles sont réparties entre 5 525 aliénés mentaux, 3 293 sourds-muets et 7 175 handicapés moteurs. 5 594 handicapés perçoivent une prime mensuelle de 3 000 DA, alors que les autres catégories bénéficient soit d'une prime forfaitaire mensuelle de 1 000 DA ou d'un emploi dans le cadre du filet social. 8 598 handicapés à 100% ou moins disposent d'une couverture de la sécurité sociale.

S'agissant des perspectives d'amélioration des prestations de solidarité fournies en direction des personnes handicapées, la DAS prévoit des campagnes de sensibilisation des services d'Algérie Poste et des banques au courant de 2007 pour un bon déroulement du paiement des primes et indemnités au profit de cette frange de la société.

Nabil Kebaïli

ORAN/LE TRANSFERT DE LA STATION DE TAXIS DE LA CORNICHE AU CENTRE D'UNE POLEMIQUE

"Nous voulons une solution équitable"

C'est en prévision de l'ouverture du consulat français, en cours de réalisation au niveau du lycée Pasteur (rue du 20-Août) à proximité duquel se trouvait la station qui accueillait plus de 300 taxis, que la délocalisation de ces derniers fut effective durant la dernière semaine du mois de janvier 2007 vers un autre site, à savoir la gare ferroviaire du plateau Saint-Michel. Les chauffeurs de taxis en question contestent leur transfert vers cette station et ce, pour plusieurs raisons, entre autres : l'éloignement du site par rapport à la direction empruntée pour aller vers la Corniche, tout en expliquant que la clientèle, longtemps fidélisée, n'a pas du tout suivi ce transfert, pour la simple raison qu'aussitôt délocalisés les clandestins n'ont pas tardé à les remplacer. Selon les autorités locales, ce transfert s'imposait car il était indispensable de dégager le périmètre du consulat pour les besoins d'accès et de sécurité.

Sachant que cette station attire bon nombre d'usagers empruntant cette desserte vers la Corniche. Leur nombre devient plus important durant la saison estivale, pouvant ainsi perturber la sécurité à proximité du consulat de France où la nécessité de transférer cette station ailleurs. Même si pour

des raisons pratiques la rue du 20-Août est le seul endroit qui convenait pour les taxis desservant Mers El-Kébir, Ain-El-Turck, Bousfer, El-Ançor et les Andalouses. Néanmoins, selon un représentant du SNTT, le transfert est une mesure qui s'impose, mais elle devait prendre en considération plusieurs points relatifs au choix de la station qui devait accueillir ces taxis. La protestation quant au transfert de cette station se poursuit avec l'élaboration d'une pétition signée par plus de 70 taxieurs, qui fut remise à la fin du mois de janvier 2007 aux représentants syndicaux de la SNTT.

La plate-forme met en relief le fait que la clientèle, elle, est restée fidèle au premier lieu de stationnement, permettant ainsi aux chauffeurs clandestins de profiter de la situation au détriment des 300 taxieurs qui, eux, continuent de s'acquitter de toutes les charges fiscales obligatoires.

Dès lors, les protestataires proposent la place Murat, se trouvant à proximité du tunnel qui débouche directement sur la route de la Corniche. Les contestataires restent très attentifs quant aux mesures qui seront prises par le syndicat SNTT, afin de trouver une solution équitable.

Amel B.